

Portrait du nombre de patients reconnus pour le calcul du montant supplémentaire à l'inscription générale

Amendement n° 183

Le portrait de votre nombre de patients reconnus selon les dispositions du paragraphe 4.15 de l'*Entente particulière relative aux services de médecine de famille, de prise en charge et de suivi de la clientèle* (40) est disponible dans la section *Bilans* du service en ligne *Professionnels de la santé*.

Ce portrait présente les informations que nous avons reçues et les services payés du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au **29 septembre 2020** et est **strictement informatif**. Aucun versement ne sera fait sur la base de celui-ci.

Versement du montant supplémentaire à l'inscription générale

Une évaluation de la clientèle sera effectuée à nouveau en juin 2021 sur la base des informations que nous aurons reçues et des services payés en date du **31 décembre 2020** en vue du versement du montant supplémentaire à l'inscription générale, qui aura lieu en **juin 2021**.

Pour plus de précisions sur la comptabilisation du nombre de patients reconnus pour le calcul de ce montant, consultez la section 2.2 de l'[infolettre 087](#) du 21 juin 2019.

Services en ligne de la RAMQ

Vous pouvez accéder ou vous inscrire à nos services en ligne en cliquant sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne, dans la section réservée à votre profession, sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels, ou en communiquant avec nous :

☎ Région de Québec : 418 643-8210
Région de Montréal : 514 873-3480
Ailleurs au Québec : 1 800 463-4776

Après avoir établi votre identité,
faites le 1 pour les services en ligne.

✉ sel.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

c. c. Agences commerciales de facturation